

Accès à l'eau et à l'assainissement au Sud : les collectivités solidaires



L'accès à l'eau en quelques chiffres

→ L'accès à une eau de qualité et à des installations sanitaires est reconnu comme un **droit fondamental** et constitue la base de tout développement humain.

→ En 2012, près d'un milliard de personnes n'ont toujours pas accès à une eau potable et 2,5 milliards à un système d'assainissement adéquat.

→ Aujourd'hui, le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement constitue la **1^{ère} cause de mortalité au monde** en provoquant la mort d'environ **10 000 personnes** chaque jour.



La coopération décentralisée : un outil simple et efficace pour des actions solidaires au Sud



Un engagement à la portée de toutes les collectivités : la coopération décentralisée n'est pas réservée uniquement aux collectivités de taille importante. Chaque commune est concernée et peut s'engager selon les moyens dont elle dispose.

Une expertise à partager : grâce à leur savoir-faire en matière de gestion de services publics et leurs connaissances des enjeux liés à l'eau, les collectivités locales françaises sont des partenaires clés pour leurs homologues au Sud.

Des actions adaptées aux enjeux et aux besoins : agir à une échelle locale c'est entretenir des relations de proximité avec les autorités et les populations sur la durée. Cette spécificité, conjuguée à des procédures administratives et financières souples, permet de répondre précisément aux attentes et besoins locaux.

Un cadre juridique favorable et peu contraignant : l'application des lois Oudin et Thiollière est simple : une décision de l'assemblée délibérante de la collectivité suffit⁽¹⁾.

Plus de
24 millions
d'euros

mobilisés en 2012 par les
six agences de l'eau

« TÉMOIGNAGES TÉMOIGNAGES TÉMOIGNAGES »

Les atouts d'un partenariat avec une collectivité française

> **Témoignage de Kotié Traoré, Président du Syndicat d'eau potable du Banico, Maire de Massigui**

Les Communes rurales de Banco, Massigui et Niantjila regroupent environ 100 000 habitants dans le cercle de Dioïla au Mali. Avec l'appui de l'agence Adour-Garonne et du SIAEP du Ségala, elles ont créé le Syndicat d'eau potable du Banico

afin de développer un service d'eau potable local, solidaire, durable et efficace.

Cette intercommunalité, pionnière au Mali, nous a permis de :

- mutualiser les recettes de l'eau des 90 villages,
- mutualiser les dépenses d'entretien et de réparations des 160 pompes manuelles,
- financer un poste d'ingénieur, responsable du suivi quotidien du service,
- développer un pôle de compétence local permettant d'élaborer des stratégies de développement pour le territoire.

L'appui financier de l'agence de l'eau à été déterminant pour donner une masse critique au projet (270 000 € sur 3 ans) et susciter l'adhésion des populations (création de 8 nouveaux points d'eau dans des villages et nombreuses réhabilitations d'ouvrages hors service). L'appui financier (90 000 €) et humain du SIAEP du Ségala est primordial pour le suivi du projet, le transfert de compétences et la pérennisation de cette initiative.

www.siaep-segala.com

(1) Selon une étude réalisée par le pS-Eau en 2011, dans 70% des collectivités où la loi Oudin est appliquée, les élus estiment que « convaincre les autres élus n'est pas un travail long et difficile ».

L'action internationale des collectivités locales encadrée et renforcée

Les collectivités françaises bénéficient d'un contexte juridique favorable pour mener des actions de coopération :

La loi du 6 février 1992 reconnaît juridiquement le droit de conclure des accords de coopération avec des collectivités territoriales étrangères.

La loi Oudin-Santini, adoptée en 2005, autorise collectivités, EPCI et agences de l'eau à consacrer jusqu'à

1% des recettes de leurs services eau et assainissement à des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

En 2007, **la loi Thiollière** vient renforcer et compléter la loi de 1992 en faisant de l'action internationale une compétence à part entière des collectivités et en leur accordant une plus grande liberté d'initiative.



Quelles retombées sur votre territoire ?

Un engagement solidaire qui remporte l'adhésion de la majorité des citoyens français : une collectivité sensible aux enjeux mondiaux est une collectivité ouverte sur le monde. Une image positive pour la majorité des usagers-citoyens qui, dans plus de 80% des collectivités appliquant la loi Oudin, acceptent de verser entre 1 et 3 euros par an pour des actions internationales.

Des initiatives humainement enrichissantes basées sur le partage des cultures : tisser des liens forts et durables entre deux territoires c'est aussi promouvoir des échanges interculturels et intergénérationnels entre ici et là-bas.

Impulser des réflexions et des débats autour de sujets primordiaux : une action de solidarité au Sud c'est aussi

une action de sensibilisation au Nord, l'occasion de débattre avec les usagers de problématiques liées à l'eau : tarification, protection de la ressource, modalités de gestion.

S TÉMOIGNAGES TÉMOIGNAGES TÉMOIGNAGES TÉ

De l'eau potable aux actions pédagogiques

> Témoignage de Jean Corbanèse, enseignant et maire de Saint-Pierre d'Aurillac (33)

Le partenariat entre les communes de Saint Pierre d'Aurillac, Fargues de Langon et Tubas en Palestine est bâti depuis 2005 sur l'assainissement et l'alimentation en

eau potable. Dans ce cadre, des campagnes de sensibilisation ont été conduites auprès des enfants des écoles sur les besoins d'assainissement et de récupération des eaux usées à des fins d'irrigation.

Aujourd'hui, ce partenariat se traduit par des actions pédagogiques communes entre les écoles des communes qui se concrétisent par l'élaboration d'un petit livret sur l'eau écrit en arabe et français par des élèves palestiniens et français.



Quelles actions concrètes menées au Sud ?

Financer la mise en place d'infrastructures pour permettre aux populations de disposer d'une eau de qualité et d'un système d'assainissement adéquat.

Renforcer les compétences locales pour améliorer la gouvernance locale et offrir aux usagers un service durable et continu.

Promouvoir l'hygiène et la santé auprès des populations avec des campagnes de sensibilisation pour réduire les maladies hydriques.

Exemples de coûts d'investissement :

→ Entre 10 et 20 000 euros pour un ouvrage hydraulique pour 500 habitants en milieu rural.

→ Entre 115 et 160 000 euros pour un réseau d'adduction d'eau potable pour 2 500 habitants.

Comment agir ?

En France, les communes, communautés de communes, départements, régions et syndicats ont la possibilité d'être de véritables acteurs de développement à travers le financement d'actions de solidarité internationale. Vous pouvez agir de plusieurs façons :

→ **En pilotant vous-même un projet**, sur la base d'un partenariat géré en direct

avec une collectivité territoriale du Sud et avec l'appui de compétences mobilisées en interne.

→ **En soutenant les actions d'une ONG** nationale ou locale, à la recherche de financements pour mener à bien son projet.

→ **En confiant la mise en œuvre de votre projet**, conçu en lien direct avec votre partenaire du Sud, à un partenaire technique.

→ **En s'associant à d'autres collectivités** pour mutualiser les financements et compétences, et accroître ainsi les impacts des actions.

TÉMOIGNAGES

Les points d'eau, indispensables à la scolarisation

> **Témoignage de Marie-Antoinette Ebéné Ebéné, présidente de MYED**

Grâce aux installations mises en place dans la circonscription du Grand Djoum (Cameroun), les enfants rentrent de l'école avec un bidon d'eau. Le temps de la corvée d'eau ainsi économisé

permet d'investir dans leurs études et d'améliorer leurs résultats scolaires. Dans les écoles et lycées il n'y a plus de sorties intempestives pour aller chercher l'eau hors de l'enceinte de l'école, les élèves étanchent leur soif sur place. En plus des points d'eau, l'accroissement de la scolarisation impose d'améliorer les infrastructures urbaines : des latrines publiques ont été réalisées dans les centres-villes, à proximité du marché, des écoles ou des centres de santé.



Pour vous accompagner dans votre projet

Des partenaires sont là pour vous apporter un appui technique et financier.

• Grâce à ses 5 délégations territoriales, l'agence de l'eau Adour-Garonne :

→ vous accompagne dans la conception de votre projet et dans l'application de la loi Oudin ;

→ co-finance la réalisation de vos actions menées dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

D'autres partenaires peuvent vous aider :

• Le **pS-Eau** est un réseau d'expertise dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de la solidarité internationale

www.pseau.org

• **Midi Pyrénées Coop' dev'**

www.mpcoopdev.org

• **Réseau Aquitaine pour le Développement et la Solidarité Internationale (RADSI)**

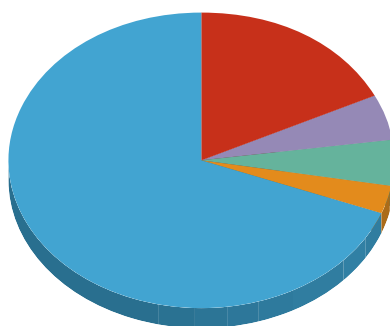
www.radsi.org

• **Cap Coopération**

www.capcooperation.org

Depuis 2005,
plus de 10 millions d'euros ont été attribués par l'agence de l'eau Adour-Garonne à des acteurs du bassin pour la réalisation de **200 projets** dans **25 pays**.

En 2012, l'Agence a accordé **3 millions d'euros** à **53 projets** de solidarité internationale.



- Afrique subsaharienne
- Pays du pourtour méditerranéen
- Asie
- Amérique latine
- Autres

« TÉMOIGNAGES TÉMOIGNAGES TÉMOIGNAGES »

La loi Oudin appliquée dans une collectivité et le principe de solidarité accepté par les usagers

> **Témoignage de Henri AREVALO, Vice-Président délégué du Sicoval, Président du Groupe Coopération décentralisée**

Dans le cadre de sa politique de solidarité internationale, la communauté d'agglomération du Sicoval (Sud-Est toulousain) conduit depuis 2004 des partenariats de coopération décentralisée

avec les communautés rurales de Gandon et de Ndiébène Gandiol (Sénégal) et la ville de Labé (Guinée).

Conscients des enjeux majeurs de la gestion de l'eau et de l'assainissement, les élus des collectivités partenaires ont inscrit comme priorité l'amélioration de l'accessibilité à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement. Le Sicoval soutient financièrement ces projets à travers ses budgets Eau et Assainissement selon les principes de la loi Oudin.





AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Siège

Joël Marty
90, rue du Férétra
31 078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38 | Fax : 05 61 36 37 28

DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

Atlantique Dordogne

Eric Guimon
4, rue du Professeur André-Lavignolle
33 049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99 | Fax : 05 61 11 19 98
Départements : 15 - 16 - 17 - 19 - 23 - 24 - 33 -
47 - 63 - 79 - 86 - 87

Pau

Véronique Mabrut
7, passage de l'Europe - BP 7503
64 075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90 | Fax : 05 59 80 77 99
Départements : 40 - 64 - 65

Rodez

Olivier Guiard
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12 035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00 | Fax : 05 65 75 56 09
Départements : 12 - 30 - 46 - 48

Toulouse

Nadège Chancel
46, avenue du Général Decrouette
31 100 Toulouse
Tél. : 05 61 43 26 80 | Fax : 05 61 43 26 99
Départements : 09 - 11 - 31 - 32 - 34 - 81 - 82